

LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du conseil de communauté du**  
**17 décembre 2015**

L'an deux mille quinze, le 17 décembre, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS, Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 10/12/2015

**ETAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER , Mme Marie-Odile CROSNIER  
**BOU** : Mme Nicole WOJCIK  
**CHANTEAU** : Mme Nadine DUPRE  
**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU , M. Christian BOUTIGNY  
**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES (jusqu'à 19 h 55 puis pouvoir à M. BAUDE), Mme Virginie BAULINET (jusqu'à 19 h 55 puis pouvoir à Mme MARTIN-CHABBERT), M. Rémy RABILLARD (jusqu'à 19 h 55)  
**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON  
**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET , M. Philippe DESORMEAU (jusqu'à 19 h 45), M. Anthony DOMINGUES  
**INGRE** : Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 30), M. Philippe GOUGEON  
**MARDIE** : M. Christian THOMAS , Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY  
**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAULT , Mme Claude GRIVE  
**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER (jusqu'à 20 h 00), M. Hugues SAURY (à partir de 18 h 25)  
**ORLEANS** : M. Olivier CARRE (à partir de 18 h 15), M. Serge GROUARD , Mme Béatrice ODUNLAMI , M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. Florent MONTILLOT ( pouvoir à M. BARBIER jusqu'à 19 h 20 puis présent), Mme Martine ARSAC , Mme Martine HOSRI , M. Michel MARTIN , Mme Martine GRIVOT , M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme SAUVEGRAIN), Mme Florence CARRE (pouvoir à Mme GRIVOT jusqu'à 19 h 00 puis présente), Mme Alexandrine LECLERC , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel CHERADAME , M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET , Mme Béatrice BARRUEL , Mme Niamé DIABIRA , Mme Aude DE QUATREBARBES , M. Philippe BARBIER , M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 18 h 15), M. Michel BRARD (jusqu'à 20 h 00), M. Jean-Philippe GRAND , Mme Arlette FOURCADE , M. Michel RICOUD  
**ORMES** : M. Alain TOUCHARD  
**SAINT-CYR-EN-VAL** : Mme Evelyne SOREAU  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET (jusqu'à 20 h 00), Mme Marie-Philippe LUBET  
**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT , Mme Valérie FRANCOIS  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : Mme Colette MARTIN-CHABBERT , M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET , M. Michel DELPORTE  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU , Mme Véronique DESNOUES , M. Marceau VILLARET , M. Pascal LAVAL (pouvoir à Mme DESNOUES jusqu'à 18 h 50 puis présent)  
**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER (jusqu'à 20 h 15), Mme Françoise GRIVOTET  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO  
**SARAN** : M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS , M. Laurent LHOMME  
**SEMOY** : M. Laurent BAUDE



**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**CHANTEAU** : M. Jannick VIE donne pouvoir à Mme Nadine DUPRE

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à Mme Valérie BARTHE-CHENEAU

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Sophie LOISEAU donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET

**INGRE** : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 30)

**OLIVET** : Mme Fabienne D'ILLIERS donne pouvoir à M. Hugues SAURY (à partir de 18 h 25), M. Philippe BELOUET donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER (jusqu'à 20 h 00), M. Horace SONCY donne pouvoir à Mme Brigitte JALLET

**ORLEANS** : M. François LAGARDE donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL , M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI , M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Martine HOSRI , Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à Mme Muriel CHERADAME , M. Philippe LECOQ donne pouvoir à Mme Arlette FOURCADE

**ORMES** : Mme Jeanne GENET donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD

**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX donne pouvoir à Mme Evelyne SOREAU

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : Mme Annie CHARTON donne pouvoir à M. Marceau VILLARET

**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN

**SEMOY** : Mme Pascale LIPIRA donne pouvoir à Mme Nicole WOJCIK

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE , Mme Carole CANETTE

**OLIVET** : Mme Sophie PALANT

**ORLEANS** : Mme Chantal DESCHAMPS , Mme Hayette ET TOUMI

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de délégués composant l'assemblée .....</b>	<b>95</b>
Nombre de délégués en exercice .....	95
Quorum .....	48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

**ASSEMBLEES DELIBERANTES**

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 24 septembre 2015.

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 24 septembre 2015.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 3 décembre 2015 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 3 décembre 2015 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriale.

AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le Président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.



AD 04 - Assemblées délibérantes - Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics - Commission consultative des services publics locaux - Modification de la composition.

Le conseil de communauté :

- a décidé de fixer la composition de la commission consultative des services publics locaux comme suit :

- collège des représentants d'associations locales : 8 membres ;
- collège des représentants de la communauté d'agglomération : 8 membres, désignés en son sein par le conseil de communauté ;

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la communauté d'agglomération ;

- a désigné, sur la base de ce principe, les membres suivants :

- collège des représentants d'associations locales :
  - un représentant de l'Union fédérale des consommateurs » (UFC-QUE CHOISIR) ;
  - un représentant de l'association pour l'Adaptation sociale des déficients moteurs (ASDM – La Couronnerie) ;
  - un représentant de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) ;
  - un représentant de l'Union départementale des associations familiales (UDAF 45) ;
  - un représentant de l'association des Crématistes de l'Orléanais ;
  - un représentant de l'association Force ouvrière consommateurs (AFOC 45) ;
  - un représentant de l'association 1-Terre-Actions ;
  - un représentant de l'association Eau Secours Orléanais - 45 ;
- collège des représentants de la communauté d'agglomération désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :
  - M. BAUDE Laurent ;
  - Mme CANETTE Carole ;
  - M. FROMENTIN Christian ;
  - M. LAGARDE François ;
  - Mme LINGUET Marie-Agnès ;
  - Mme LUBET Marie-Philippe ;
  - M. POISSON Jean-Luc ;
  - M. PINAULT Patrick.

- a confirmé la décision d'étendre le champ de compétence de la commission consultative des services publics locaux à l'examen des rapports annuels produits dans le cadre des services publics gérés en régie directe ou par voie de marchés publics,

- a décidé d'abroger la délibération n° 4795 du conseil de communauté en date du 15 mai 2014, portant modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux et désignation des représentants de la communauté d'agglomération.

AD 05 - Schéma départemental de coopération intercommunale du département du Loiret - Avis de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sur le projet de schéma

Le conseil de communauté :

- a proposé un élargissement du périmètre de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire aux communes limitrophes volontaires pour permettre l'exercice le plus efficace des politiques publiques de l'agglomération,



- a proposé, pour les communes qui ne rejoindraient pas l'Agglo mais dont le développement a un impact fort sur les politiques publiques qu'elle met en œuvre et sur sa fiscalité, des solutions négociées de type syndicat mixte, convention, entente...

- s'agissant de la rationalisation du nombre de syndicats intercommunaux sur le territoire communautaire, a pris acte des propositions.

## FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - Exercice 2015 - Budget principal, budget annexe assainissement, budget annexe transports, budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière, budget annexe pépinières - Décision modificative n° 2. - Approbation.

Le conseil de communauté :

**1 – a approuvé la décision modificative n°2 du budget principal, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à -472 712 €.**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 823 088 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	227 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	-2 427 000,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	480 000,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations		263 088,00 €
77 - Produits exceptionnels		560 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 543 088,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>823 088,00 €</b>	<b>823 088,00 €</b>

**Sont inscrits en recettes de fonctionnement :**

- régularisation de recettes exceptionnelles pour 560 000 €,
- l'inscription de recettes perçues dans le cadre de la politique d'insertion et dans le cadre du programme FLOOD RESILIENT CITY, pour un montant de 263 088 €,

**Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :**

- une diminution de 2 350 000 € de la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport,
- l'inscription d'une subvention d'équilibre à verser au budget annexe PTOC de 480 000 €,
- une inscription complémentaire de 150 000 € pour les prestations d'incinération des déchets.

➤ En conséquence, le virement à la section d'investissement est augmenté de 2 543 088 €.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à -1 295 800 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		-3 258 273,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	-71 704,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées	132 750,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	-1 021 057,00 €	
23 - Immobilisations en cours	16 200,00 €	-300 000,00 €
45xxx - Opérations pour compte de tiers	-351 989,00 €	-351 989,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		2 543 088,00 €
024 - Produit des cessions		15 000,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues		56 374,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 295 800,00 €</b>	<b>-1 295 800,00 €</b>

### Sont inscrits en recettes d'investissement :

- annulation en recettes et dépenses de 351 989 € dans le cadre de la délégation des aides à la pierre,
- annulation du reversement de 300 000 € dans le cadre de la clôture de l'opération parc du Moulin,
- augmentation des subventions reçues de 56 374 € (plan climat, plan de déplacement urbain, colonnes enterrées, aménagement des quais...),
- augmentation des produits des cessions de 15 000 €.

### Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- annulation de 943 811 € de dépenses au titre de diverses opérations reportées sur 2016.
- Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2015 est réduit de 3 258 273 €.

**2 – a approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement**, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à -1 215 464 €.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 135 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		135 000,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	360 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	-225 000,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>135 000,00 €</b>	<b>135 000,00 €</b>

### Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- inscription de 135 000 € de recettes exceptionnelles,

### Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- inscription en recettes et dépenses de 360 000 € d'écritures d'ordre.
- En conséquence, le virement à la section d'investissement est diminué de 225 000 €.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à - 1 350 464 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-1 485 464,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-1 350 464,00 €	
021 - Virement de la section d exploitation		-225 000,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		360 000,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 350 464,00 €</b>	<b>-1 350 464,00 €</b>

### Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- annulation de 1 350 464 € de dépenses au titre de diverses opérations reportées sur 2016.
- Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2015 est réduit de 1 485 464 €.

**3 – a approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe Transports**, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 285 084 €.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 285 084 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		635 084,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	284 700,00 €	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		-2 350 000,00 €
023 - Virement à la section d investissement	384,00 €	
78 - REPRISES SUR AMORT. ET PROV.		2 000 000,00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>285 084,00 €</b>	<b>285 084,00 €</b>

### Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- reprise de la provision de 2 000 000 € qui avait été constituée dans le cadre d'un contentieux aujourd'hui éteint,
- diminution de 2 350 000 € de la subvention d'équilibre versée par le budget principal,
- reversement de 303 084 € par la société Keolys d'un trop perçu sur la contribution 2014,
- augmentation de 267 000 € des produits de cessions foncières,
- régularisation de recettes exceptionnelles pour 65 000 €.

### Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- en recettes et dépenses de 284 700 € d'écritures d'ordre.

➤ En conséquence, le virement à la section d'investissement est en hausse de 384 €.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-6 939 086,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 023,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-44 023,00 €	
021 - Virement de la section d exploitation		384,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		284 700,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		6 654 002,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### Sont inscrits en recettes d'investissement :

- augmentation des subventions reçues de 4 394 000 € dans le cadre du projet de transport par câble (3 194 000 € au titre du CRST et 1 200 000 € au titre d'un appel à projet de l'Etat),
- augmentation des subventions reçues de FEDER de 1 250 000 € (SAE – SAI),
- augmentation des subventions reçues de la région de 1 010 000 €, au titre de l'aménagement de la gare.

➤ Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2015 est réduit de 6 939 086 €.

**4 – a approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 374 000 €.**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 1 374 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
70 - Produits des services, du domaine et ventes		894 000,00 €
77 - Produits exceptionnels		480 000,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	894 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	480 000,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 374 000,00 €</b>	<b>1 374 000,00 €</b>

### Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- augmentation des produits de cessions foncières pour 894 000 €,
- inscription d'une subvention d'équilibre du budget principal de 480 000 €.

### Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- inscription en recettes et dépenses de 894 000 € d'écritures d'ordre relatives à des cessions foncières.

➤ En conséquence, le virement à la section d'investissement est augmenté de 480 000 €.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		-1 374 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		480 000,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		894 000,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### Sont inscrits en recettes d'investissement :

- 894 000 € d'écritures d'ordre relatives à des cessions foncières.
- Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2015 est réduit de 1 374 000 €.

**5 – a approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe Pépinières**, pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et dépenses

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	-3 000 000,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	3 000 000,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>

En section d'investissement, les montants correspondent à l'inscription d'une subvention de 3 000 000 € attendue au titre du Lab'O dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale. Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2015 est réduit de 3 000 000 €.

FMG 02 - Finances - Budget primitif 2016 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

Le conseil de communauté :

**1 – a approuvé le budget principal de la Communauté d'agglomération**, arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	30 666 400 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 733 791 €	
013 - Atténuations de charges		124 000 €
014 - Atténuations de produits	81 670 000 €	
65 - Autres charges de gestion courante	44 757 359 €	
66 - Charges financières	4 435 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	87 100 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		9 943 203 €
73 - Impôts et taxes		147 422 190 €
74 - Dotations, subventions et participations		48 725 542 €
75 - Autres produits de gestion courante		413 345 €
77 - Produits exceptionnels		35 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	10 497 475 €	316 063 €
023 - Virement à la section d'investissement	19 132 218 €	
<b>TOTAL</b>	<b>206 979 343 €</b>	<b>206 979 343 €</b>



arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000 €	2 500 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 350 000 €	18 957 016 €
20 - Immobilisations incorporelles	3 633 876 €	
204 - Subventions d'équipement versées	4 601 000 €	
21 - Immobilisations corporelles	11 327 120 €	
23 - Immobilisations en cours	7 598 500 €	300 000 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	3 054 700 €	1 000 000 €
27 - Autres immobilisations financières	2 753 450 €	
458xxx - Opérations pour compte de tiers	715 000 €	715 000 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		19 132 218 €
024 - Produit des cessions		350 000 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	316 063 €	10 497 475 €
041 - Opérations patrimoniales	7 315 000 €	7 315 000 €
13 - Subventions d'investissement reçues		903 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 669 709 €</b>	<b>61 669 709 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 18 857 016 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 19 132 218 €.

**2 – a approuvé le budget annexe de l'Assainissement,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	8 507 858 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 945 665 €	
014 - Atténuation de produits	900 000 €	
65 - Autres charges de gestion courante	743 310 €	
66 - Charges financières	640 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	280 150 €	
77 - Produits exceptionnels		20 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	4 773 025 €	1 455 333 €
023 - Virement à la section d'investissement	8 438 425 €	
70 - Produits des services du domaine		26 793 100 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	40 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>28 268 433 €</b>	<b>28 268 433 €</b>



arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 500 000 €	1 929 733 €
20 - Immobilisations incorporelles	53 000 €	
21 - Immobilisations corporelles	5 136 850 €	
23 - Immobilisations en cours	6 598 000 €	
021 - Virement de la section d exploitation		8 438 425 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	1 455 333 €	4 773 025 €
13 - Subventions d'investissement		602 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 743 183 €</b>	<b>15 743 183 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 1 929 733 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 8 438 425 €.

### 3 - a approuvé le budget annexe Transports,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	3 370 302 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 799 099 €	
014 - Atténuation de produits	130 000 €	
65 - Autres charges de gestion courante	50 888 574 €	
66 - Charges financières	7 025 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	33 000 €	
73 - Produits issus de la fiscalité		53 500 000 €
75 - Autres produits de gestion courante		1 640 600 €
77 - Produits exceptionnels		357 000 €
023 - Virement à la section d investissement	18 831 475 €	
74 - Subventions d'exploitation		26 577 500 €
70 - Produits des services du Domaine		2 350 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 077 450 €</b>	<b>82 077 450 €</b>

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves		545 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 400 000 €	4 238 113 €
20 - Immobilisations incorporelles	133 000 €	
21 - Immobilisations corporelles	1 319 588 €	
23 - Immobilisations en cours	3 762 000 €	
021 - Virement de la section d exploitation		18 831 475 €
13 - Subventions d'investissement		0 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 614 588 €</b>	<b>23 614 588 €</b>



équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 4 238 113 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 18 831 475 €.

**4 – a approuvé le budget annexe du Parc Technologique Orléans-Charbonnière,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	675 000 €	
66 - Charges financières	50 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	5 000 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		1 175 000 €
77 - Produits exceptionnels		5 000 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre section	1 900 000 €	1 450 000 €
043 - Opérations d'ordre section fonctionnement	50 000 €	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 680 000 €</b>	<b>2 680 000 €</b>

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	450 000 €	0 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	1 450 000 €	1 900 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 900 000 €</b>	<b>1 900 000 €</b>

**5 – a approuvé le budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	397 703 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 450 000 €	
013 - Atténuations de charges		15 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	185 250 €	
66 - Charges financières	13 438 €	
67 - Charges exceptionnelles	16 800 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		73 100 €
73 - Impôts et taxes		480 000 €
74 - Dotations, subventions et participations		2 497 281 €
75 - Autres produits de gestion courante		13 860 €
77 - Produits exceptionnels		5 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	89 656 €	87 027 €
023 - Virement à la section d'investissement	18 421 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 171 268 €</b>	<b>3 171 268 €</b>



arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves		9 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	21 050 €	23 750 €
20 - Immobilisations incorporelles	4 500 €	
21 - Immobilisations corporelles	53 500 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		18 421 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	87 027 €	89 656 €
13 - Subventions d'investissement reçues		25 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>166 077 €</b>	<b>166 077 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 23 750 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 18 421 €.

**6 – a approuvé le budget annexe du Crématorium,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	201 878 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	389 297 €	
65 - Autres charges de gestion courante	16 320 €	
67 - Charges exceptionnelles	5 000 €	
77 - Produits exceptionnels		5 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	139 925 €	
023 - Virement à la section d'investissement	62 580 €	
70 - Produit des services du Domaine		810 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>815 000 €</b>	<b>815 000 €</b>

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		180 495 €
21 - Immobilisations corporelles	63 000 €	
23 - Immobilisations en cours	320 000 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		62 580 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		139 925 €
<b>TOTAL</b>	<b>383 000 €</b>	<b>383 000 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 180 495 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 62 580 €.



**7 – a approuvé le budget annexe Pépinières,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
011 - Charges à caractère général	841 525 €	
65 - Autres charges de gestion courante	2 000 €	
66 - Charges financières	110 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	6 000 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		158 000 €
74 - Dotations, subventions et participations		813 525 €
75 - Autres produits de gestion courante		344 000 €
77 - Produits exceptionnels		4 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	251 228 €	84 616 €
023 - Virement à la section d'investissement	193 388 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 404 141 €</b>	<b>1 404 141 €</b>

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	380 000 €	270 900 €
21 - Immobilisations corporelles	250 900 €	
27 - Autres immobilisations financières	2 000 €	2 000 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		193 388 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	84 616 €	251 228 €
<b>TOTAL</b>	<b>717 516 €</b>	<b>717 516 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 250 900 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 193 388 €.

**8 – a approuvé le budget annexe Parkings,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
011 - Charges à caractère général	111 300 €	
65 - Autres charges de gestion courante	343 015 €	
67 - Charges exceptionnelles	500 €	
75 - Autres produits de gestion courante		509 100 €
77 - Produits exceptionnels		500 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	423 263 €	368 478 €
<b>TOTAL</b>	<b>878 078 €</b>	<b>878 078 €</b>



arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilés		45 215 €
21 - Immobilisations corporelles	100 000 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	368 478 €	423 263 €
<b>TOTAL</b>	<b>468 478 €</b>	<b>468 478 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 45 215 €.

**9 – a approuvé le budget annexe du Port fluvial,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	125 000 €	
66 - Charges financières	120 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	500 €	
74 - Dotations, subventions et participations		369 000 €
77 - Produits exceptionnels		500 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	11 426 €	
023 - Virement à la section d'investissement	112 574 €	
<b>TOTAL</b>	<b>369 500 €</b>	<b>369 500 €</b>

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	124 000 €	5 000 €
21 - Immobilisations corporelles	5 000 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		112 574 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		11 426 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 000 €</b>	<b>129 000 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 5 000 €,

- un virement de la section de fonctionnement de 112 574 €.



**10 – a approuvé le budget annexe du Marché de gros,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	12 740 €	
67 - Charges exceptionnelles	500 €	
75 - Autres produits de gestion courante		18 000 €
77 - Produits exceptionnels		500 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	26 424 €	30 500 €
023 - Virement à la section d investissement	9 336 €	
<b>TOTAL</b>	<b>49 000 €</b>	<b>49 000 €</b>

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - Immobilisations corporelles	2 000 €	
23 - Immobilisations en cours	3 260 €	
021 - Virement de la section d exploitation		9 336 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	30 500 €	26 424 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 760 €</b>	<b>35 760 €</b>

équilibré par :

- un virement de la section de fonctionnement de 9 336 €.

**11 – a approuvé le budget annexe des ZAC en régie,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	60 000 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		60 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	120 000 €	120 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>180 000 €</b>	<b>180 000 €</b>

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
040 - Opérations ordre transfert entre section	120 000 €	120 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>	<b>120 000 €</b>



FMG 03 - Finances - Résiliation du marché de réalisation des systèmes radio, SAE, SIV et sonorisation du réseau de transports urbains aux torts du groupement SPIE Ouest Centre/SPIE Sud Est/Rohde et Schwartz - Reprise de la provision constituée - Approbation.

Le conseil de communauté a décidé de reprendre la provision de 2 000 000 € qui avait été constituée par délibération du 26 septembre 2013.

FMG 04 - Finances - Budget primitif 2016 - Versement de subventions d'équilibre aux budgets annexes - Approbation.

Le conseil de communauté :

**- pour le budget annexe Transports**

- a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Transports à 23 700 000 € au titre de l'année 2016,

**- pour le budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis**

- a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis à 800 000 €, au titre de l'année 2016,

**- pour le budget annexe Pépinières**

- a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Pépinières à 813 525 €, au titre de l'année 2016,

**- pour le budget annexe Port fluvial**

- a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Port fluvial à 369 000 €, au titre de l'année 2016.

FMG 05 - Finances - Budget primitif 2016 - Contribution du budget principal au budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé la contribution à verser par le budget principal au budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales à 200 000 € au titre de l'année 2016.

FMG 06 - Finances - Attribution de compensation - Montant pour 2016 - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le montant de l'attribution de compensation pour 2016 à verser aux communes ;



#### ATTRIBUTION DE COMPENSATION POSITIVE POUR 2016

COMMUNES	ATTRIBUTION 2015	ATTRIBUTION 2016
Boigny sur Bionne	932 417,00 €	932 417,00 €
Chécy	1 036 009,00 €	1 036 009,00 €
Combleux	113 176,00 €	113 176,00 €
Fleury les Aubrais	5 064 158,00 €	5 064 158,00 €
Ingré	3 536 574,00 €	3 536 574,00 €
La Chapelle St Mesmin	2 136 151,00 €	2 136 151,00 €
Mardié	42 849,00 €	42 849,00 €
Marigny les Usages	176 128,00 €	176 128,00 €
Olivet	1 269 286,00 €	1 269 286,00 €
Orléans	28 227 278,55 €	28 227 278,55 €
Ormes	3 422 595,00 €	3 422 595,00 €
St Cyr en Val	1 279 939,13 €	1 279 939,13 €
St Denis en Val	187 405,00 €	187 405,00 €
St Jean de Braye	9 309 420,69 €	9 309 420,69 €
St Jean de la Ruelle	6 835 016,00 €	6 835 016,00 €
St Jean le Blanc	578 357,00 €	578 357,00 €
St Pryvé St Mesmin	528 245,00 €	528 245,00 €
Saran	10 619 942,00 €	10 619 942,00 €
Semoy	1 192 888,84 €	1 192 888,84 €
TOTAL	76 487 835,21 €	76 487 835,21 €

et le reversement, au profit de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, prévu par le Code général des impôts établi comme suit :

#### ATTRIBUTION DE COMPENSATION NEGATIVE POUR 2016

COMMUNES	ATTRIBUTION 2015	ATTRIBUTION 2016
Bou	37 679,00 €	37 679,00 €
Chanteau	51 769,00 €	51 769,00 €
St Hilaire St Mesmin	53 346,00 €	53 346,00 €
TOTAL	142 794,00 €	142 794,00 €

## **FINANCES ET MOYENS GENERAUX**

FMG 07 - Assainissement - Redevance d'assainissement - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté :

- a fixé le tarif de la redevance assainissement à 16,02 € HT pour la part fixe et 1,84 € HT le m<sup>3</sup> pour la part variable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la TVA s'applique en sus au taux en vigueur,
- a décidé de l'application du nouveau tarif annuel de la part fixe aux factures d'assainissement émises à compter 1<sup>er</sup> janvier 2016, la part fixe étant facturée d'avance et non remboursable.

FMG 08 - Assainissement - Traitement des boues liquides, des matières de vidange, des matières sableuses, des graisses liquides et des lixiviats par les stations d'épuration - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté :

- a fixé le tarif communautaire pour le traitement des boues liquides, des matières de vidange, des matières sableuses, des lixiviats et des graisses liquides sur l'ensemble des stations d'épuration comme suit :



Traitement des apports extérieurs en station d'épuration	Tarif 2016 HT/tonne à compter du 01/01/2016
Traitement des matières de vidange	24,24 €
Traitement des lixiviats	15,15 €
Traitement des matières sableuses	68,68 €
Traitement des boues liquides	42,42 €
Traitement des graisses liquides	66,66 €

- a précisé le cadre d'application du tarif de traitement des boues liquides à toutes les entreprises rejetant leurs effluents dans le réseau eaux usées de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire avec un niveau de rejet supérieur aux caractéristiques suivantes :

DCO : 90 mg/L

DBO5 : 25 mg/L

MES : 30 mg/L

NGL : 10 mg/L

PT : 10 mg/L

- a décidé de l'application de ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

FMG 09 - Assainissement - Prestations de débouchage de canalisations réalisées pour le compte de tiers - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté :

- a fixé le tarif communautaire des prestations de débouchage de canalisations réalisées pour le compte de tiers comme suit :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h (hors astreinte)

	Tarif HT 2016 applicable au 01/01/2016
1 <sup>ère</sup> heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	220,86 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	110,43 €

Du lundi au vendredi de 17h à 7h30 (astreinte)

	Tarif HT 2016 applicable au 01/01/2016
1 <sup>ère</sup> heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	276,06 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	138,04 €

Week-end et jours fériés

	Tarif HT 2016 applicable au 01/01/2016
1 <sup>ère</sup> heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	276,06 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	138,04 €

La TVA s'applique en sus au taux en vigueur

- a décidé de son application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.



FMG 10 - Finances - Gestion des déchets - Déchetterie - Accueil des professionnels - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté a fixé les tarifs HT relatifs à l'apport des déchets des professionnels en déchetterie, à compter du 1er janvier 2016, comme suit :

CATEGORIE DE DECHETS	Limitation	TARIFICATION 2016	
Cartons	5 m <sup>3</sup> / apport	0,00 €	
Métaux		0,00 €	
Non valorisés		31,25 €	
Incinérables		19,50 €	
Inertes (gravats)		16,50 €	
Plâtre		18,00 €	
Bois		13,50 €	
Végétaux		10,50 €	
Souches (0,15<Ø<1 m)		15,00 €	
<b>Déchets d'Equipement Electrique Electronique</b>			<b>Coût HT €/unité</b>
Lampes	> 10 unités / an	0,50 €	
Gros Electroménager Froid	> 2 unités / an <sup>(4)</sup>	13,00 €	
Gros Electroménager non froid		6,00 €	
Ecrans		8,00 €	
Petit Appareil en Mélange		3,00 €	
Papiers, Corps creux, piles, verre, Palettes, batteries, huiles moteur, lampes	Petite quantité	GRATUIT	
<b>Déchets toxiques</b>		<b>Coût HT €/kg</b>	
Acides	50 kg / apport	1,50 €	
Bases		1,50 €	
Solvants liquides		0,97 €	
Solides pâteux		0,84 €	
Aérosols		1,59 €	
Produits mercuriels		8,98 €	
Produits phytosanitaires		2,26 €	
Autres Produits identifiés		1,50 €	
Produits non identifiés		3,48 €	
Filtres à huile minérale		0,54 €	
Huiles de friture		0,00 €	
Radiographie		unité	0,00 €
			<b>Coût HT €/m<sup>3</sup></b>
Si déchets non triés	5 m <sup>3</sup> / apport	36,00 €	

La TVA s'applique en sus au taux en vigueur.



FMG 11 - Finances - Gestion des Déchets - Redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets ménagers assimilés ne provenant pas des ménages et politique de gestion des bacs à déchets - Tarifs pour 2016 - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté :

- a fixé le tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :

**A. TARIF DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES**

Pour chaque enlèvement, le tarif de collecte est le suivant :

Pour un conteneur de 120 litres	2,54 €
Pour un conteneur de 240 litres	5,04 €
Pour un conteneur de 340 litres	6,93 €
Pour un conteneur de 660 litres	13,89 €
Pour un conteneur de 750 litres	16,38 €
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	12,41 €
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	10,00 €
Au delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	9,00 €

**B. TARIF DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES**

Pour chaque enlèvement, le tarif de traitement est le suivant :

Pour un conteneur de 120 litres	1,95 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	3,88 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	5,50 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	10,69 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	12,17 € / conteneur enlevé

**C. TARIF DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES ECOLES PUBLIQUES**

Pour chaque commune, le tarif est de 300 € par classe.

- a fixé les tarifs de prestation pour compte de tiers comme suit :

**A. PRESTATION INTEGREE A UN CIRCUIT DE COLLECTE**

**Prestation de collecte en porte à porte et traitement – Flux Déchets ménagers**

Pour un conteneur de 120 litres	4,49 €
Pour un conteneur de 240 litres	8,91 €
Pour un conteneur de 340 litres	12,43 €
Pour un conteneur de 660 litres	24,59 €
Pour un conteneur de 750 litres	27,50 €
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	24,59 €
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	20,20 €
Au-delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	17,28 €



### Prestation de collecte et traitement des déchets sélectifs

Pour un conteneur de 120 litres	4,03 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	8,04 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	11,19 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	22,13 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	22,13 € / conteneur enlevé

### B. PRESTATION REALISEE EN DEHORS D'UN CIRCUIT DE COLLECTE

#### Prestation de collecte en porte à porte

Coût horaire : 142.82 €

#### Prestation de collecte de caissons de 7 à 20 m3

Mise à disposition et évacuation d'un caisson de déchets à valoriser	49,32 €/tonne
Mise à disposition et évacuation d'un caisson de déchets incinérables	24,77 €/tonne
Mise à disposition et évacuation d'un caisson de déchets inertes (CET classe 3)	29,88 €/tonne

Déclassement d'un caisson incinérable en déchets non valorisés	34,36 €/tonne
Déclassement des déchets inertes en déchets à valoriser	14,17 €/tonne

#### Prestation de traitement :

75 €/tonne + TGAP

- a fixé les tarifs de prestations réalisées dans le cadre de manifestations comme suit :

Coût horaire : 142.82 €

- a fixé le tarif de la politique de gestion des bacs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :

	2016
Bac roulant 120 à 140 litres	24,05 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres	26,68 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 à 770 litres	118,91 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres, couvercle operculé, serrure automatique, multimatériaux	57,87 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres, couvercle operculé, serrure automatique, verre	59,94 €/bac mis à disposition
Bac roulant 340 litres	59,94 €/bac mis à disposition
Bac roulant 340 litres multimatériaux	54,35 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 à 770 litres, couvercle operculé, serrure automatique, multimatériaux	59,94 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 litres, serrure à clé	159,26 €/bac mis à disposition
Double corbeilles	211,99 €/double corbeille mise à disposition
Colonne d'apport volontaire mobile – flux verre	1 041,31 €/colonne mise à disposition

Refacturation des compteuses de gobelets durables : 54 € l'unité



FMG 12 - Finances - Gestion des Déchets - Unité de traitement des ordures ménagères et centre de tri - Traitement des déchets - Tarifs 2016 - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté :

- a fixé le tarif commercial 2016 lié au traitement des déchets d'activités économiques des sociétés par l'usine d'incinération de l'UTOM à 75 € HT / tonne ;
- a complété le tarif commercial de l'incinération par le montant de la TGAP ;
- a acté l'abandon de la tarification pour le tri des multimatériaux ;
- a fixé la quantité minimale à facturer à une tonne.

FMG 13 - Finances et moyens généraux - Aménagement économique - Pépinières d'entreprises - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté a approuvé les tarifs de location suivants au sein des pépinières d'entreprises d'Orléans, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye et Olivet, applicables à compter du 1er janvier 2016 :

- Centre d'Innovation d'Orléans: 106,62 € HT le m<sup>2</sup> annuel (au lieu de 105,56 € HT)
- Lab'O :
  - 120 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les bureaux aménagés,
  - 95 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les bureaux,
  - 45 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les ateliers,
- Pépinière de Saint-Jean-de-Braye :
  - 85 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les bureaux (au lieu de 93,83 € HT),
  - 85 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les chalets (au lieu de 89,13€ HT),
  - 40 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les ateliers (au lieu de 46,91 € HT),
- Pépinière de Saint-Jean-de-la-Ruelle :
  - 104,50 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les bureaux du centre tertiaire (au lieu de 103,47 €),
  - 49,35 € HT le m<sup>2</sup> pour les locaux de services du 1er étage, (au lieu de 48,86 €),
  - 102,46 € HT le m<sup>2</sup> pour les bureaux du rez-de-chaussée (au lieu de 101,45 €),
  - 20,56 € HT le m<sup>2</sup> pour les rangements du rez-de-chaussée (au lieu de 20,36 €),
  - 25,71 € HT le m<sup>2</sup> pour les box du sous-sol (au lieu de 25,46 €),
- Pépinière d'Olivet :
  - 104,50 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les bureaux (au lieu de 103,47 € HT),
  - 55,73 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les locaux industriels nus (au lieu de 55,18 € HT),
  - 121,94 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les locaux aménagés en laboratoire (au lieu de 120,73 € HT),

FMG 14 - Finances - Aires d'accueil des gens du voyage - Occupation des aires - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté :

- a approuvé les tarifs des emplacements et services rendus applicables aux voyageurs utilisant les aires d'accueil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 tels qu'exposés ci-après :

TARIF PAR EMPLACEMENT ET PAR JOUR	Propositions 2016
Emplacement ménage	2,52 €
Emplacement ménage + 65 ans	1,26 €



TARIF DES SERVICES PROPOSES	
Participation aux consommations électriques (par KW)	0,15
Participation aux consommations en eau (par m <sup>3</sup> )	4,10
Changement d'emplacement	11,50
Photocopies	0,19
Intervention débouchage des sanitaires	41,42
<b>Intervention lavage des poubelles</b>	<b>10,36</b>
Machine à laver (par jeton)	4,16
Sèche-linge (pour 2 jetons)	2,30
Location de la salle pour festivités ou évènements familiaux	15,00
Caution salle	<b>50,00 €</b>
Garantie financière (accès à l'aire)	<b>150,00 €</b>

FMG 15 - Finances - Crématorium - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le tarif hors taxes des prestations du centre funéraire indiqué ci-dessous et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, étant précisé que la TVA (20 %) s'applique en sus du tarif :

<b>CREMATORIUM - TARIF H.T.</b>	2016 HT
. Redevance de crémation comprenant le personnel d'accueil la manutention du cercueil, le recueillement, la crémation et la remise de l'urne service extérieur : livre du souvenir	471,84 €
. Redevance crémation corps enfants moins de 12 ans	235,44 €
. Redevance crémation restes mortels suite à exhumation décès de plus de 5 ans	235,44 €
. Redevance de crémation restes mortels (ossements en provenance des ossuaires)	471,84 €
. Redevance incinération membres personnes amputées livrés par le CHR (par incinération)	72,52 €
. Fourniture d'une urne standard	41,43 €
. Fourniture d'un reliquaire	23,54 €

*T.V.A. en sus au taux en vigueur*

<b>FUNERARIUM - TARIF H.T.</b>	2016 HT
. Chambre froide - dépôt de corps sans mise en bière (forfait 3 jours)	249,58 €
. Supplément au-delà des trois jours : par demi-journée	18,82 €
. Dépôt de corps sans mise en bière (moins de 36 h.)	124,31 €

*T.V.A. en sus au taux en vigueur*



FMG 16 - Finances - Espace cinéraire - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le tarif des prestations et concessions de l'espace cinéraire applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, ci-dessous :

A) Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir..... 32 €

- exonération de la redevance pour les enfants mort-nés

B) Concessions du champ d'urnes

Durée des concessions	Tarif champ d'urnes 2016
6 ans	236 €
10 ans	394 €
15 ans	591 €
30 ans	1 182 €

C) Concessions de cases de columbarium

Durée des concessions	Tarif case de columbarium 2016
6 ans	509 €
10 ans	847 €
15 ans	1 271 €
30 ans	2 544 €

D) Changement d'emplacement de concessions..... 16 €

FMG 17 - Finances - Port d'Orléans - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté a approuvé les tarifs applicables aux usagers du port d'Orléans à compter 1<sup>er</sup> janvier 2016 tels qu'annexés à la délibération.

FMG 18 - Finances - Passages souterrains sous-voirie - Redevance d'occupation du domaine public - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté a fixé le tarif de redevance pour occupation privative du domaine public routier communautaire relative aux passages souterrains sous-voirie à 12,48 € par m<sup>2</sup> de passage souterrain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

FMG 19 - Finances - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin – Service public de marché de gros alimentaire– Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté :

- a approuvé les tarifs des prestations de location d'emplacements suivants du marché de gros de La Chapelle-Saint-Mesmin à compter du 1er janvier 2016 :

Zone Magasin	Tarifs 1.01.16
Emplacement 10 m <sup>2</sup> à l'année en HT Emplacements fixes n° 30 à 35 et 37 à 41	792,65
Emplacement 5 m <sup>2</sup> à l'année en HT Emplacements fixes n° 27, 28, 29,36,42	396,32



Emplacement 5 m <sup>2</sup> au semestre en HT <i>Emplacements fixes n° 27, 28, 29,36,42</i>	245
Petits Espaces (1 à 2 m <sup>2</sup> ) à l'année en HT <i>Emplacements fixes n° A,B,C,D</i>	262,20
Petits Espaces (1 à 2 m <sup>2</sup> ) au semestre en HT <i>Emplacement dédié dans l'enceinte du magasin (sans place fixe)</i>	155
Petits Espaces (1 à 2 m <sup>2</sup> ) au trimestre en HT <i>Emplacement dédié dans l'enceinte du magasin (sans place fixe)</i>	95
<b>Carreau</b>	
Emplacement de 12 m <sup>2</sup> + camion à l'année en HT <i>Emplacements fixes n° 1 à 9</i>	770,73
Emplacement de 5 m <sup>2</sup> à l'année en HT <i>Emplacements fixes n° 10 à 26</i>	330,32
Emplacement de 5 m <sup>2</sup> au semestre en HT <i>Emplacements fixes n° 10 à 26</i>	220,21

FMG 20 - Moyens généraux - Badges d'accès aux bâtiments - Clés électroniques - Badges de paiement aux distributeurs de boissons - Remboursement en cas de perte, vol ou détérioration - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté a fixé comme suit le tarif 2016 de remplacement des badges d'accès aux bâtiments, des clés électroniques et des badges relatifs aux distributeurs de boissons :

<b>Sites – Tarifs TTC</b>	<b>2016</b>
<b><u>Espace Saint-Marc</u></b>	
Clé électronique	75,26 €
Badge accès bâtiment	14,98 €
Emetteur parking	61,21 €
Badge alarme	14,98 €
Clé électronique distributeurs boissons	6,00 €
<b><u>Centre bus – Qualiprox/Police des Transports</u></b>	
Clé électronique	75,26 €
Badge alarme	14,98 €
<b><u>T.G.V. Orléans</u></b>	
Clé électronique	75,26 €
Badge alarme	14,98 €
<b><u>T.G.V. Chécy – Fleury – Ingré - Saran</u></b>	
Clé électronique	75,26 €
<b><u>Centre funéraire</u></b>	
Badge alarme	14,98 €
<b><u>DGD - Hatton</u></b>	
Clé électronique	75,26 €
Badge alarme	14,98 €
<b><u>DGD - Saran</u></b>	
Clé électronique	75,26 €
Badge alarme	14,98 €
<b><u>Assainissement - La Chapelle</u></b>	
Clé électronique	75,26 €
Badge alarme	14,98 €
<b><u>Assainissement – STEP Orléans</u></b>	
Badge alarme	14,98 €
<b>Carte sans contact multisupport – multisite</b>	6,00 €



FMG 21 - Moyens généraux - Reprographie de documents communautaires - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2016.

Le conseil de communauté :

- a fixé comme suit le tarif des travaux de reprographie, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

	2016
- Photocopie A4 noir et blanc :	0,18 €
- Photocopie A4 couleur :	0,47 €
- Photocopie A3 noir et blanc :	0,30 €
- Photocopie A3 couleur :	0,58 €
- Divers documents d'orientation ou d'études	29,09 €
- CD ROM :	2,75 €

- a décidé que, pour les prestations susceptibles d'être réalisées par un prestataire de service externe, la facturation s'effectuera au coût de la prestation ainsi réalisée majorée de 10 % pour tenir compte des frais administratifs induits par cette opération ;

FMG 22 - Finances - Budget principal et budgets annexes - Renouvellement des adhésions aux associations - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a confirmé l'adhésion de la communauté d'agglomération aux associations dont la liste figure en annexe à la délibération,

- a autorisé le versement des cotisations au titre de l'exercice 2016.

FMG 23 - Finances - Budgets M14 - Durée d'amortissement des biens - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé les durées d'amortissement des biens des budgets soumis à la nomenclature M 14 comme suit :

Nature de bien	Comptes d'immobilisation	Situation antérieure	Durée proposée
Frais d'études, d'élaboration, modifications, révisions des documents d'urbanisme	202	10 ans	10 ans
Frais d'études	2031	5 ans	5 ans
Frais de recherche et de développement	2032	5 ans	5 ans
Frais d'insertion	2033	5 ans	5 ans
Subventions d'équipement versées aux organismes publics	2041 et subdivisions	5 ans Financement de biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans Financement de biens mobiliers, du matériel ou des études
Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	2042 et subdivisions	15 ans Financement de biens immobiliers et installations	15 ans Financement de biens immobiliers et installations
Subventions d'équipement en nature – Organismes publics	20441 et subdivisions		
Subventions d'équipement en nature –Personnes de droit privé	20442 et subdivisions	30 ans Financement de projets d'infrastructures d'intérêt général	30 ans Financement de projets d'infrastructures d'intérêt général
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	205	2 ans	2 ans
Autres immobilisations incorporelles	208 et subdivisions	5 ans	5 ans
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2156 et subdivisions	10 ans	10 ans
Matériel ou outillage de voirie : matériel roulant	21571	10 ans	10 ans
Autre matériel et outillage de voirie	21578	10 ans	10 ans
Autres installations, matériel et outillage technique	2158	10 ans	10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	10 ans	10 ans



Matériel de transport	2182	7 ans	7 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	2183	10 ans	10 ans
Matériel informatique	2183	5 ans	5 ans
Mobilier	2184	10 ans	10 ans
Autres immobilisations corporelles	2188	10 ans	10 ans
Coffre-fort	2188	20 ans	20 ans
Biens de faible valeur (<762,25 €)	Tous comptes	1 an	1 an
<b>Biens productifs de revenus</b>			
Plantations d'arbres et arbustes	2121	20 ans	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	20 ans	20 ans
Biens immeubles avec aménagement spécialisés (pépinières numériques)	2132	-	50 ans
Autres biens immeubles	2132	20 ans	20 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2135	20 ans	20 ans
Autres constructions	2138	20 ans	20 ans
Construction sur sol d'autrui	Subdivisions du compte 214	Durée du bail	Durée du bail
Réseaux de voirie	2151	20 ans	20 ans
Installations de voirie	2152	20 ans	20 ans
Réseaux divers	Subdivisions du compte 2153	20 ans	20 ans
Biens de faible valeur (<762,25 €)	Tous comptes	1 an	1 an

FMG 24 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 46 logements situés résidence Villa du Parc à Saint Pryvé Saint Mesmin - Garantie d'un emprunt de 3 719 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 859 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 3 719 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 25 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 18 logements - Résidence Les Chaumonières II à Olivet - Garantie d'un emprunt de 2 120 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 060 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 120 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 26 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Programme PSLA "Tino Rossi" 4 logements situés square Léo Delibes à Fleury les Aubrais - Garantie d'un emprunt de 480 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté:

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 240 000 €, représentant 50 % d'un prêt PSLA de 480 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Centre Loire.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Crédit Agricole et la SA HLM VALLOGIS,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 27 - Finances - SA HLM France Loire - Construction de 40 logements collectifs locatifs situés boulevard Emile Bernon, ZAC du Grand Hameau à Saint Jean de Braye - Garantie d'un emprunt de 5 024 965 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 2 512 482,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 5 024 965 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 28 - Finances - SA HLM France Loire - Acquisition en VEFA de 15 logements collectifs situés 50 avenue Pierre et Marie Curie à Saint Jean de Braye - Garantie d'un emprunt de 1 856 547 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 928 273,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 856 547 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 29 - Finances - SA HLM France Loire - Construction de 14 logements collectifs situés 17 rue du Nécotin à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 656 893 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 828 446,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 656 893 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 30 - Finances - SA HLM France Loire - Construction de 1 logement individuel adapté à une personne à mobilité réduite situé rue André Chêne à Saran - Garantie d'un emprunt de 189 626 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 94 813 €, représentant 50 % d'un prêt de 189 626 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 31 - Finances - SA HLM Immobilière Val de Loire - Construction de 9 logements collectifs en VEFA situés rue Saint Michel à Saint Pryvé Saint Mesmin - Garantie d'un emprunt de 1 100 946 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 550 473 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 100 946 €, que la SA HLM Immobilière Centre Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Immobilière Centre Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM Immobilière Centre Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 32 - Finances - Compétence incendie - Restitution aux communes des biens mis à disposition du Service départemental d'incendie et de secours - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la passation d'un avenant n° 2 à la convention de mise à disposition passée avec le SDIS et ayant pour objet la restitution, à la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, des bâtiments sis rue des Domicaines à Saint-Jean-de-la-Ruelle et 2, bis rue du Val d'Ormes à Ormes
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant,
- a constaté comptablement cette restitution pour un montant de 255 226,34 €,
- a décidé de la restitution de ces biens aux communes concernées,
- a pris acte que les écritures d'ordre correspondantes seront constatées sur l'exercice 2015, par le comptable du Trésor, s'agissant d'écritures extra budgétaires qui ne nécessitent pas d'inscription budgétaire.

FMG 33 - Affranchissement du courrier - Convention de remboursement des frais d'affranchissement avec la ville d'Orléans - Renouvellement.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Orléans relative au remboursement des frais d'affranchissement pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour 2 ans et a délégué Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.



## TERRITOIRES DURABLES

### TD 01 - Territoires durables - Plan climat – Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'ADIL du Loiret.

Le conseil de communauté a approuvé les termes de la convention de partenariat à passer avec l'ADIL du Loiret, pour une durée d'une année, ayant pour objet l'accompagnement sur les aspects sensibilisation et information du public des actions du plan climat pour un montant de 10 500 € et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

### TD 02 - Territoires durables - Société d'économie mixte pour le développement de l'Orléanais (SEMDO) – Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Le conseil de communauté :

- a pris acte du résultat de la souscription et de la nouvelle répartition du capital de la SEMDO,
- a décidé par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à la SEMDO,
- a désigné pour représenter la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au conseil d'administration de la SEMDO :
  - M. Charles-Eric LEMAIGNEN
  - M. Matthieu SCHLESINGER
  - M. Christian BOIS
  - M. Alain TOUCHARD
  - M. Jean-Vincent VALLIES
  - M. Christian DUMAS,
- a désigné M. Matthieu SCHLESINGER en qualité de délégué (titulaire) pour représenter la communauté d'agglomération aux assemblées générales de la SEMDO et M. Christian BOIS en qualité de suppléant.

### TD 03 - Territoires durables - Société d'économie mixte patrimoniale Orléans Val de Loire (SEMPAT) - Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Le conseil de communauté :

- a pris acte du résultat de la souscription et de la nouvelle répartition du capital de la SEMPAT,
- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à la SEMPAT,
- a désigné M. Jacques MARTINET et M. Matthieu SCHLESINGER pour représenter la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au conseil d'administration de la SEMPAT,
- a désigné M. Jacques MARTINET en qualité de délégué (titulaire) pour représenter la communauté d'agglomération aux assemblées générales de la SEMPAT et M. Matthieu SCHLESINGER en qualité de suppléant.

## AMENAGEMENT ECONOMIQUE

### AE 01 - Aménagement économique – Implantation de la société Comptage Immobilier Services sur la commune d'Olivet - Attribution d'une subvention à l'entreprise – Approbation d'une convention à passer avec le département du Loiret et la société CIS.

Le conseil de communauté :



- a attribué à l'entreprise Comptage Immobilier Services une subvention d'un montant de 60 000 € pour l'année 2015, ayant pour objet l'implantation de son centre national d'expertise au sein du parc d'activités du Moulin à Olivet,
- a approuvé la convention correspondante à passer avec le département du Loiret et la société CIS,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 02 - Aménagement économique - Commune d'Olivet – ZAC du Moulin – Traité de concession passé avec la SEMDO - Prolongation de la durée - Approbation d'un avenant n° 7.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 7 du traité de concession et de mandat passés avec la SEMDO, ayant pour objet de prolonger la durée de la concession d'aménagement de 3 ans et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant n° 7 et tout document y afférent.

AE 03 - Aménagement économique – Compétences partagées – Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire – Définition de l'intérêt communautaire – Mise à jour.

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à la majorité qualifiée, de déclarer d'intérêt communautaire, dans le cadre de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » :

- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les nouvelles ZAE à vocation industrielle, commerciale, tertiaire, quelles que soient leurs caractéristiques physiques et leur localisation et qui sont exclusivement consacrées à l'accueil des activités relevant des secteurs de l'industrie, du commerce ou des services, menées par des entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés, à l'exception des zones artisanales ;

- l'aménagement, l'entretien et la gestion des ZAE « Parc du Moulin » à Olivet, « Parc des Châtelliers » sur les communes d'Orléans, Saint-Jean-de-Braye et Semoy et « La Saussaye (anciennement Orléans-Sologne) » sur les communes d'Orléans et Saint-Cyr-en-Val ;

- l'aménagement, l'entretien et la gestion des ZAE « Parc des Varannes » à Ingré et « Parc des Vergers » à Saran ;

- l'aménagement, l'entretien et la gestion de la ZA touristique et portuaire des quais du Châtelet et du Fort Alleaume à Orléans ;

- a décidé que la présente délibération abroge la délibération n° 183 du conseil de communauté en date du 28 septembre 2006.

AE 04 - Aménagement économique - Tourisme - Création d'une société publique locale - Approbation des statuts - Fixation de la participation financière de la communauté d'agglomération au capital - Désignation des représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale

Le conseil de communauté :

- a décidé de la création de la société publique locale dénommée « ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME »,

- a approuvé les statuts de la société publique locale dénommée « ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME »,

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, pour la désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein de la SPL,

- a désigné M. Jacques MARTINET et Mme Marie-Claire MASSON, administrateurs représentant de la communauté d'agglomération au sein de la SPL,



- a désigné M. Jacques MARTINET en qualité de titulaire et Mme Marie-Claire MASSON en qualité de suppléante pour siéger aux assemblées générales de la SPL,
- a fixé la participation de la communauté d'agglomération au capital de la SPL à hauteur de 60 000 €,
- a délégué le président ou son représentant pour signer les statuts au nom de la communauté d'agglomération et faire toutes les démarches nécessaires à la constitution de la SPL.

## **MOBILITE**

MOB 01 – Mobilité - Convention de partenariat pour l'étude de faisabilité du développement des titres urbains sur smartphone entre la Communauté d'Agglomération d'Orléans Val de Loire, la société Keolis, la société Keolis Orléans Val de Loire et la société Canal TP - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la passation d'une convention de partenariat, à titre gratuit, pour l'étude de faisabilité du développement des titres urbains sur smartphone entre la communauté d'agglomération, la société Keolis, la société Keolis Orléans Val de Loire et la société Canal TP et a autorisé Monsieur le Président à signer la présente convention au nom de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

MOB 02 - Mobilité - Délégation de service public des transports publics urbains - Convention passée avec la société Kéolis Orléans Val de Loire - Dessertes événementielles pour l'année 2016 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé les renforts d'offre de transports collectifs pour les dessertes événementielles Fêtes de Jeanne d'Arc et Fête de la musique pour un montant maximum de 50 000 € au titre de l'année 2016.

MOB 03 - Mobilité - Délégation de service public des transports publics urbains - Convention passée avec la société Kéolis Orléans Val de Loire - Evolutions du périmètre et prestations complémentaires - Passation d'un avenant n° 4.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public pour la gestion des transports publics urbains à passer avec la société Kéolis Orléans Val de Loire ayant pour objet la modification de certains articles de la convention et de la rémunération de l'exploitant et a autorisé Monsieur le Président à signer le présent avenant au nom de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

MOB 04 - Mobilité - Réalisation du système d'aide à l'exploitation et du système d'information voyageurs du réseau de transports en commun - Marché public de techniques de l'information et de la communication n° 13LEO005 passé avec le groupement INEO Systrans / INEO Infracom - Prestations modificatives et supplémentaires - Passation d'un avenant n° 3.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 3 au marché public n° 13LEO005 passé avec le groupement INEO Systrans / INEO Infracom relatif à la réalisation du système d'aide à l'exploitation et du système d'information voyageurs du réseau de transports en commun, pour un montant de 104 260,15 € HT, ayant pour objet les modifications de prestations liées à l'évolution du programme du marché initial et des évolutions de quantitatif à prendre en compte dans le déroulement de l'exécution dudit marché, fixant le nouveau montant total du marché à 10 779 440,15 € HT, représentant une augmentation du montant initial du marché de 8,88 %,

- a autorisé Monsieur le Président à signer le dit avenant n° 3.

## **VILLE ET HABITAT**

VH 01 - Aménagement urbain - Commune de Fleury-les-Aubrais - Projet Interives - ZAC 1 Interives - Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des espaces publics - Désignation des candidats admis à concourir et approbation du programme et du règlement de concours.

Le conseil de communauté :



- a arrêté la liste des candidats admis à concourir dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre restreint pour la réalisation des espaces publics de la ZAC Interives 1 comme suit :
  - agence TER / Arcadis / Les Eclaireurs / Transfaire,
  - Mutabilis paysage et urbanisme / I grec Ingénierie / Atelier d'écologie urbaine / Agence On,
  - la Compagnie du paysage / I grec Ingénierie / Agence On / Atelier d'écologie urbaine,
  - d'ici là / Cabinet d'études Merlin / Agence On / Atelier d'écologie Urbaine,
- a approuvé le règlement et le programme du concours de maîtrise d'œuvre ainsi que les éléments du dossier de consultation des équipes admises à concourir,
- a délégué au Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le choix du ou des lauréats à l'issue du jury d'examen des prestations, et la négociation avec le ou les lauréat(s) retenu(s), et l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires.

VH 02 - Aménagement urbain – Commune de Fleury-les-Aubrais – Projet Interives – Approbation d'un protocole d'accord foncier à passer avec la CCI du Loiret.

Le conseil de communauté a approuvé le protocole à passer avec la CCI du Loiret portant accord foncier en vue de la réalisation de la ZAC Interives 1 et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit protocole.

VH 03 - Politique de la ville – Contrat de ville – Approbation du programme d'actions 2015

Le conseil de communauté a approuvé le programme d'actions financées en 2015 au titre du contrat de ville et a autorisé Monsieur le Président à signer le programme d'actions financées en 2015 et tout document y afférent.

VH 04 - Renouvellement urbain - Programme ANRU Argonne - Convention d'attribution d'un fonds de concours passée avec la commune d'Orléans - Approbation d'une convention complémentaire.

Le conseil de communauté a approuvé la convention complémentaire à la convention d'attribution d'un fonds de concours passée avec la commune d'Orléans ayant pour objet de procéder à un versement par la communauté d'agglomération de 399 750 € dans le cadre du programme ANRU 1 et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention.

VH 05 - Habitat-Logement – Transmission de données statistiques relatives au logement social – Approbation d'une convention à passer avec l'Union sociale pour l'habitat et l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de transmission des données OPS à passer avec l'USH et l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

VH 06 - Cohésion sociale - Convention de mise à disposition d'un local situé au 370 rue du faubourg Bannier sur la commune de Fleury-les-Aubrais au profit des Restaurants du Coeur - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la convention de mise à disposition d'un local d'une surface de 332 m<sup>2</sup>, situé dans un bâtiment sis 370 Faubourg Bannier à Fleury-les-Aubrais au profit des Restaurants du Cœur, à titre gracieux, hors charges d'utilisation du local, pour une durée d'un an et a autorisé Monsieur le Président de la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire à signer ladite convention.

VH 07 - Cohésion sociale - Convention de participation financière pour la mise à disposition d'un local situé au 370 rue du faubourg Bannier sur la commune de Fleury-les-Aubrais au profit des Restaurants du Coeur - Approbation.

le conseil de communauté a approuvé la passation d'une convention de participation financière entre la communauté d'agglomération, les communes de Fleury-les-Aubrais, d'Ingré et le centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-la-Ruelle et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de participation financière.



## GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Convention passée avec l'association Projet FabLab Orléanais – Attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le conseil de communauté a confirmé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 43 000 € à l'association FabLab Orléanais au titre de l'année 2015.

## EMPLOI

EMP 01 - Emploi – Attribution de subventions aux associations d'insertion et organismes de formation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes

Espace C2B	1 600 €
SOLEMBIO	1 600 €
AMIDON 45	1 500 €
SAVEURS ET TALENTS	1 500 €
ECECO	1 500 €
RESPIRE (Permis pour l'Emploi)	1 700 €
PLEYADES	1 500 €
INFREP	1 600 €
APPEL EMPLOI	1 600 €
Planet Entreprendre	5 000 €
Le Tremplin	1 600€
<b>TOTAL</b>	<b>20 700 €</b>

- a approuvé les conventions correspondantes et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

EMP 02 - Emploi – Règlement d'attribution de subventions aux associations - Abrogation du règlement approuvé en conseil de communauté du 18/12/2012.

Le conseil de communauté a décidé d'abroger la délibération n°2012/3992 du conseil de communauté du 18 décembre 2012, portant sur le règlement d'attribution de subvention aux associations d'insertion, organismes de formation et autres structures intervenant dans le domaine de l'insertion par l'emploi et a approuvé le lancement de l'appel à projets « emploi ».

EMP 03 - Centre de formation d'apprentis - Bilan de la rentrée 2015 - Information.

Le conseil de communauté a pris acte de la situation des effectifs du centre de formation d'apprentis à la rentrée 2015.



EMP 04 - Centre de formation d'apprentis - Projet d'établissement pour l'année 2016 - Information.

Le conseil de communauté

- a pris acte du projet d'établissement élaboré par le CFA pour l'année 2016.
- a pris acte du projet apprentis-citoyens par le CFA pour l'année 2016.

EMP 05 - Centre de formation d'apprentis - Plan d'équipement 2016 - Subvention de la région Centre - Information.

Le conseil de communauté a pris acte du plan d'équipement 2016 proposé par le CFA de l'Agglomération Orléanaise, sur la base duquel une subvention sera demandée à la région Centre.

EMP 06 - Centre de formation d'apprentis - Programme de formation continue en direction des adultes pour l'année 2016 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le programme 2016 de formation professionnelle continue en direction des adultes proposé par le CFA et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document pour la mise en place et le financement des formations proposées relatives aux visas.

EMP 07 - Centre de formation d'apprentis - Action européenne 2015-2016 et projet 2016-2017 - Plan de financement - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé les projets d'action européenne du CFA en 2016 et leurs plans de financement et a autorisé Monsieur le Président à signer les conventions liées aux différents projets mis en place.

EMP 08 - Centre de formation d'apprentis - Projet Trans Europe Centre - Soutien à la mobilité européenne des apprenti(e)s - Attribution de bourses " Erasmus + " - Approbation d'une convention type de placement et d'une convention type de versement à passer avec les ancien(ne)s apprenti(e)s.

Le conseil de communauté :

- a approuvé les conventions à passer avec chaque employeur et chaque ancien(ne) apprenti(e) du CFA effectuant son post-apprentissage dans un pays étranger de l'Union européenne,
- a autorisé Monsieur le Président à signer les conventions,
- a approuvé la convention-type d'attribution de bourse Erasmus + à passer avec chaque ancien(ne) apprenti(e) du CFA, d'un montant de 140 € par semaine de stage effectuée,
- a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions pour l'année 2016.

## **ASSAINISSEMENT**

ASST 01 - Assainissement - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Secteur de la Bédinière - Avenue Pierre et Marie Curie (rue de la Bédinière, rue Sente des Aubraies, rue de Guignegault, rue Aristide Briand) - Création d'un réseau d'eaux usées, collecteurs et branchements associés - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée.

Le conseil de communauté a approuvé le lancement d'une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet la construction d'un réseau d'assainissement eaux usées sur le secteur de la Bédinière sur la commune de Saint-Jean-de-Braye et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer les documents relatifs à cette affaire.



ASST 02 - Assainissement - Acquisition d'équipements et de matériels électromécaniques - Marché public de fournitures – Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Le conseil de communauté a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition d'équipements et de matériels électromécaniques et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

## **INFRASTRUCTURES**

INF 01 - Infrastructures - Programme 2016 opérations de soutien aux communes - Aménagements sur les voies de catégories 1 et 2 ainsi que sur les voies communales - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le programme 2016 de soutien aux communes pour des aménagements sur les voies d'agglomération de catégories 1 et 2 pour un montant de 225 000 € ainsi que sur les voies communales, pour un montant de 675 000. €.

## **RESSOURCES HUMAINES**

RH 01 - Schéma de mutualisation – Approbation des conventions.

Le conseil de communauté :

- a approuvé les termes des conventions cadre et particulière de mutualisation telles que jointes en annexe de la délibération ;
- a approuvé les termes de la convention particulière de mise à disposition de services partielle passée entre la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire et la Ville d'Orléans telle que jointe en annexe de la délibération ;
- a approuvé les termes de la convention portant création d'un service commun de médecine préventive géré par la commune d'Orléans telle que jointe en annexe de la délibération ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

RH 02 - Ressources humaines – Développement économique – Parc technologique Orléans-Charbonnière – Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire – Gestion technique en synergie avec les communes – Renouvellement d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent passée avec la commune de Boigny-sur-Bionne – Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe du renouvellement pour l'année 2016 d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent passée avec la commune de Boigny-sur-Bionne pour la gestion en synergie des ZAC du parc technologique Orléans-Charbonnière,
- a approuvé la convention à passer avec la commune de Boigny-sur-Bionne, ayant pour objet de mettre un agent de cette commune, Monsieur Christophe PICARD, à hauteur de 46 % de son temps de travail soit 17,94 heures hebdomadaires à la disposition de la communauté d'agglomération pour un montant estimatif annuel de 27 929 €,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



RH 03 - Ressources humaines – Développement économique – Parc technologique Orléans-Charbonnière – Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire – Gestion technique en synergie avec les communes – Renouvellement d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent passée avec la commune de Saint Jean de Braye – Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe du renouvellement pour l'année 2016 de la convention de mise à disposition individuelle d'agent passée avec la commune de Saint-Jean-de-Braye,
- a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye, ayant pour objet de mettre un agent de cette commune, Ingénieur territorial principal (M. Jacky GIVERNAUD), à la disposition de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à hauteur de 12 % de son temps de travail soit 4,32 heures hebdomadaires, pour un montant estimatif annuel de 10 248 €, pour les missions relatives à la gestion des parcs d'activité,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RH 04 - Ressources humaines - Infrastructures - Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Approbation d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent à passer avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc, ayant pour objet de mettre un technicien territorial principal 1<sup>ère</sup> classe 8<sup>ème</sup> échelon, Monsieur Stéphane GOUBEAU, à la disposition de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à raison de 18 % de son temps de travail, soit 6,70 heures hebdomadaires pour un montant estimatif de 1 587 € et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RH 05 - Adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret.

Le conseil communautaire :

- a sollicité le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret afin de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 Jusqu'au 31 décembre 2019, concernant :

Catégories d'agents	Risques	options
Agents affiliés à la CNRACL Nb d'agents : 433	Décès Accident de service et de trajet, maladie professionnelle	Franchise de 90 jours <input checked="" type="checkbox"/> 1.01%

- a pris acte que l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires donne lieu à une contribution annuelle aux frais de gestion du centre de gestion du Loiret défini dans la convention, à savoir, assise sur la masse des rémunérations des agents assurés au taux de 0,10 %.

- a autorisé Monsieur le Président à signer la convention passée avec le centre de gestion au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

RH 06 - Ressources humaines - Œuvres sociales - Attribution d'une subvention à l'association sportive Orléans AggLO pour le Challenge de l'Orléanais - Approbation.

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer une subvention de 2 100 € à l'A.S.O.A – Association sportive Orléans AggLO pour la prise en charge des équipes de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au Challenge de l'Orléanais.



RH 07 - Ressources humaines - Marché public de services - Conception graphique du journal et de l'information interne - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans.

Le conseil de communauté a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la conception graphique du journal et de l'information interne de la commune d'Orléans et de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Fait à Orléans, le 22 DEC. 2015

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN

**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE**

**AVIS AU PUBLIC**

*Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.*

*La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.*